

ID: 074-217400266-20231106-DEL_2023_099-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2023 OUVERTE À 19h30

L'an deux **mille vingt-trois**, **le 6 novembre**, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 31 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire**, **Séverine MUGNIER**.

<u>Délibération n° 2023-099</u> Admission en non-valeur et extinction des produits irrécouvrables

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 27

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Floriane ESCOLANO, Virginie FRANCOIS, Jessica GOLAZ, Mireille LOISEAU, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN, Nolwen PORCEILLON, Olivia REBOULET

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Christophe GORLIER, Nicolas GUILLOT, Yannick KAWA, Michel PASSETEMPS, Jean-Claude PÉPIN, Stéphane RIALLAND, Pedram VINCENT, Anthony VITTOZ

Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :

Mesdames Marie-Joëlle BONNARD, Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, François DAVIET, Pascal RIBIER

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Élodie DONDIN à Monsieur Stéphane RIALLAND Madame Charlotte PASSETEMPS à Monsieur Michel PASSETEMPS

Secrétaire de séance :

Élisabeth BOIVIN





ID: 074-217400266-20231106-DEL_2023_099-BF

Monsieur Rocco COLELLA, Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public, rapporteur, fait l'exposé suivant :

La collectivité émet des titres exécutoires que le comptable public en charge recouvre. Les créances font ainsi l'objet de plusieurs poursuites, lesquelles rencontrent des difficultés pour être recouvrées dans plusieurs domaines d'activité.

Après avoir effectué toutes les diligences nécessaires au recouvrement, le comptable public peut proposer au conseil municipal l'admission en non-valeur de certaines dettes estimées irrécouvrables afin d'épurer ces créances. Cette situation peut trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvable, etc.), ou la politique de recouvrement menée.

Cette année Madame le comptable public propose à la commune de La Balme de Sillingy de rationaliser sa liste de créances à recouvrer et propose ainsi en non-valeur et extinction :

- Un ensemble de créances dont les poursuites sont où vont rester sans effet : sont concernés des titres exécutoires entre 2019 et 2022 dont les montants à recouvrer sont inférieurs aux seuils de poursuite pour un montant total de 229,51 €
- Un ensemble de créances éteintes : sont concernés des débiteurs en surendettement ayant fait l'objet d'une annulation de dettes pour un montant total de 801,94 €

Il est proposé au conseil municipal d'émettre des mandats aux articles 6541 et 6542 pour compenser les créances dues aux motifs susnommés.

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la proposition de la comptable publique du 17 septembre 2023 ;

VU l'exposé présenté par Monsieur le Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public ;

Après en avoir délibéré,

Article 1:

Décide l'admission en non-valeur la somme totale de 229,51 € à mandater à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur ».

Article 2:

Décide l'admission en créances éteintes la somme totale de 801,94 € à mandater à l'article 6542 « Créances éteintes ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Reçu en préfecture le 08/11/2023

Publié le

ID: 074-217400266-20231106-DEL_2023_099-BF

La secrétaire de séance Élisabeth BOIVIN A CALME-COLOR NO. 14 Aute-San Araute-San Ara

Le Maire Séverine MUGNIER

Délibération certifiée exécutoire compte tenu : De sa réception en Préfecture le 08/11/2023 De sa publication le 08/11/2023

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Reçu en préfecture le 08/11/2023

Publié le



ID: 074-217400266-20231106-DEL_2023_099-BF

Annexe à la délibération n° 2023-099

Admission en non-valeur et extinction des produits irrécouvrables

Reçu en préfecture le 08/11/2023

Publié le



ID: 074-217400266-20231106-DEL_2023_099-BF

EDITION HELIOS Présentation en non valeurs arrêtée à la date du 14/09/2023 074004 SGC ANNECY 81000 - BALME-DE-SILLINGY (LA)

Exercice 2023

Numéro de la liste 6518550115 26 pièces présentes pour un total de 229,51

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique - Particulier		22 Pièces pou	ır	209,45				
Catogorios ot nataros janaiques de debiteure	Personne physique - Artisan Commerçant Agriculteur		1 Pièces pou		17				
	Personne morale de droit privé - Société		1 Pièces pou		0,01				
	Personne morale de droit public - Etablissement public na	tional	1 Pièces pou		0,05				
	Personne morale de droit public - Collectivité territoriale	aron ar	1 Pièces pou		3				
	Totalina marata de droit pablica. Collegativo territoriale		1 1 10000 poo		ŭ				
Catégories de produits	divers		22 Pièces pou	ır	225,45				
	Ordre de reversement		3 Pièces pou		4.01				
	revenus des immeubles		1 Pièces pou		0,05				
Motifs de présentation	RAR inférieur seuil poursuite		26 Pièces pou	ır	229,51				
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100		26 Pièces pou	ur	229,51				
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000		 Pièces pou 		0				
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000		Pièces pou	ur	0				
	Supérieur ou égal à 5000		 Pièces pou 	ur	0				
Exercice de P.E.C		2022	10 Pièces pou		74,45				
		2021	7 Pièces pou		86,8				
		2020	5 Pièces pou		43,21				
		2019	4 Pièces pou	ur	25,05				
Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la p	pièce N° ordre	Imputation budgétaire	de la pièce Code Service Nom	n du redevable	Objet pièce Etab. Geo Mo	ntant restant à recouvrer Motif de la présentation	Observations
Destaulie		2022 T 645		0.7007.054			200	0.0 BAB i-ff-iitit-	
Particulier Particulier		2022 T-615 2022 T-1200		2 7067-251- 1 7067-251-			300 300	0,9 RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2022 T-786		2 7067-251-			300	6,15 RAR inférieur seuil poursuite 2 RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2020 T-188		1 70632-421-			300	6 RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2020 T-76		1 70632-421-			300	12 RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2020 T-70 2020 T-873		1 70632-421-			300	8,2 RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2022 T-878		1 70632-421-			300	8 RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2022 T-123		1 70632-421-			300	8 RAR inférieur seuil poursuite	
Etablissement public national		2019 T-615		1 752-824-			99	0.05 RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2022 T-950		1 7067-251-			300	8,4 RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2021 T-287		1 7067-251-			300	16,4 RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2021 T-622		1 70632-421-			300	3.68 RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2021 T-658		1 7067-251-			300	15,44 RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2021 T-658		2 7067-251-			300	0,88 RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2022 T-1121		1 70632-421-			300	23 RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2021 T-467		1 7067-251-			300	24,6 RAR inférieur seuil poursuite	
Société		2020 T-4885300215		1			302	0.01 RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2021 T-962		1 7067-251-			300	0,8 RAR inférieur seuil poursuite	
Artisan Commerçant Agriculteur		2020 T-618		1 70632-421-			300	17 RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2022 T-347		1 7067-251-			300	2,4 RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2019 T-347		1 70321-91-			300	8 RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2019 T-260		1 70321-91-			300	16 RAR inférieur seuil poursuite	
Collectivité territoriale		2022 T-6380662115		1			302	3 RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2019 T-4342081415		1			302	1 RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2021 T-846		1 70632-421-			300	25 RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2022 T-92		1 7067-251-			300	12,6 RAR inférieur seuil poursuite	

229,51

TOTAL

Reçu en préfecture le 08/11/2023

Publié le



ID: 074-217400266-20231106-DEL_2023_099-BF

Présentation en non valeurs arrêtée à la date du 14/09/2023 074004 SGC ANNECY 81000 - BALME-DE-SILLINGY (LA)

Exercice 2023

Numéro de la liste 4881740515 5 pièces présentes pour un total de 801,94

5 pieces presentes pour un total de 00	1,54							
Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique - Particulier		5 Pièces po	ur	801,94			
Catégories de produits	divers REVERSTS SUR SALAIRE		1 Pièces po 4 Pièces po		25,2 776,74			
Motifs de présentation	Surendettement et décision effacement de de	ette	5 Pièces po	ur	801,94			
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100 Supérieur ou égal à 100 et inférieur stricteme Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictem Supérieur ou égal à 5000		2 Pièces po 3 Pièces po 0 Pièces po 0 Pièces po	ur ur	65,99 735,95 0 0			
Exercice de P.E.C		2019 2017	4 Pièces po 1 Pièces po		776,74 25,2			
Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la	pièce N° ordre	Imputation budgétaire d	de la pièc Code Service Nom du redevable	Objet pièce Etab. Geo Montant restant	à recouvrer Motif de la présentation	Observations
Particulier Particulier Particulier Particulier Particulier		2019 T-402 2019 T-401 2019 T-613 2019 T-758 2017 T-686		1 6419-213- 1 6419-211- 1 6419-211- 1 6419-211- 1 7067-251-		101 101 101 101 101 300	134,83 Surendettement et décision effacement de d 304,5 Surendettement et décision effacement de d 40,79 Surendettement et décision effacement de d 296,62 Surendettement et décision effacement de d 25,2 Surendettement et décision effacement de d	lett lett lett
					TOTAL		801,94	